

Le 16 Juin 1959.

MB/JM

Le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot

à Monsieur le PREFET de LOT-et-GARONNE.
(CABINET)

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copies de plusieurs notes de renseignements relatives aux inscriptions tendancieuses qui ont été faites sur les bâtiments des Centres d'Accueil de BIAS et de STE-LIVRADE.

J'ai reçu, ce matin, longuement M. le Capitaine de Gendarmerie et M. LEAUNE, Gestionnaire du Centre de BIAS.

Il apparaît que l'agitation constatée dans les Centres aurait pour motif la publication du règlement ministériel récemment intervenu.

A BIAS, en effet, en application de ce règlement, trois familles ont été invitées par la voie administrative à quitter le Centre où elles n'étaient que de passage.

M. LEAUNE, Gestionnaire du Centre, a d'ailleurs accordé des délais à ces trois familles, jusqu'à la fin du mois.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'une agitation est entretenue dans le Centre de BIAS notamment, et que celle-ci pourrait dégénérer assez rapidement en troubles de l'ordre public. Deux camps semblent s'être formés au Centre de Bias, l'un favorable aux mesures prises par l'Administration, l'autre farouchement hostile, et la haine qui se manifeste entre certains Rapatriés n'est pas de nature à entretenir et favoriser un climat d'apaisement.

M. LEAUNE ne m'a pas caché qu'il pourrait être très prochainement victime d'une provocation comme celle qui a été montée à l'encontre de M. PICAUDET. Le scénario consisterait à envoyer en délégation à M. LEAUNE, Mme REMERY, rapatriée d'Indochine, qui, dès

.../...

.../...

son entrée dans le bureau de l'intéressé, amèterait certains autres Rapatriés sous le prétexte qu'elle aurait été battue par le Gestionnaire.

M. LHEAUNE n'est pas disposé à subir une manifestation organisée de la sorte par certains éléments douteux et réclame plus que jamais l'expulsion de ces derniers.

Pour lui donner toute tranquillité d'esprit, j'ai prescrit dans l'immédiat à M. le Capitaine de Gendarmerie d'avoir à intensifier les rondes au Centre de BIAS. Celles-ci seront faites alternativement par les Brigades de VILLENEUVE-s/LOT, STE-LIVRADE et MONCLAR et par la Brigade Routière.

Par ailleurs, il est convenu qu'à l'appel de M. LEAUNE, la Gendarmerie se rendrait immédiatement sur les lieux pour rétablir l'ordre si besoin en était, et éventuellement, protéger sa personne.

J'ajoute que M. LEAUNE a l'intention de faire installer un poste téléphonique dans son appartement. Il craint, en effet, que la provocation dont il est question plus haut ait lieu soit à son bureau, soit même à son appartement.

Je lui ai personnellement donné mon accord pour engager ces quelques crédits, étant bien entendu qu'il rendra compte à M. le Préfet OSTER.

Je serais personnellement favorable à l'installation d'un poste de police (gendarmerie au Centre), mais ce poste ne devrait avoir, dans mon esprit, qu'une existence limitée dans le temps, ce délai étant mis à profit pour procéder à l'expulsion des éléments troubles du Centre.

Il y a donc lieu de coordonner l'action de la Gendarmerie avec les décisions administratives qui peuvent être prises dans les jours à venir.

Il ne faut pas se dissimuler non plus que dans une certaine mesure, c'est une épreuve de force entre l'Administration de l'Intérieur et certains ressortissants des Centres qui est maintenant engagée.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître si vous pensez possible de faire procéder à l'installation d'un poste de Police permanent (3 gendarmes), les mesures que j'ai pu prendre à l'échelon local n'étant

..../...

.../...

susceptibles que de parer au plus pressé.

J'avais un moment envisagé de convoquer M. CHARLERY, Président de l'Amicale des Rapatriés d'Indochine, pour lui faire reconnaître l'énormité des inscriptions récentes et le rappeler à une plus juste conception de ses devoirs. Mais j'ai craint de lui donner trop d'importance et je préfère voir encore évoluer la situation avant de le rencontrer.

Le SOUS-PREFET,

